

LA COMMISSION CANADIENNE DU COMMERCE.

[Suite de la page 13.]

que de moindre importance en comparaison avec l'aide que de tels centres donneraient aux compagnies qui se proposent de faire de l'exportation. Ceci comprendrait aussi des facilités pour obtenir des taux de crédit favorables, des taux de transport et des accommodations aux banques."

RÈGLEMENT DU COMMERCE.

Le mémoire continue en faisant observer que l'un des devoirs de la Commission sera de promouvoir l'organisation chez les commerçants et les producteurs en ce qui regarde les problèmes des marchés, et plus particulièrement en ce qui touche à l'exportation. Il discute les considérations qui affectent une exacte proportion et cette juste balance qui doit exister entre les intérêts particuliers, et il recommande que les lois actuelles touchant les règlements du commerce soient immédiatement et complètement révisées dans le double but d'encourager le commerce aux limites du possible et de régler son courant vers des débouchés légitimes qui assureront la protection tout autant que le progrès du peuple tout entier.

On recommande de plus qu'advenant la dissolution du bureau de la Commission des vivres et du Trade Board de guerre, la Commission soit chargée de continuer les parties du travail de ces organisations qui seront jugées susceptibles d'être continuées.

CHEZ LES MAÎTRES-PEINTRES.

Une nombreuse délégation représentant les fabricants de peintures et vernis du Canada a eu une entrevue avec la Commission canadienne de commerce le 13 février, et a décidé d'envoyer un représentant en Europe pour y développer le commerce d'exportation.

On a fait remarquer que, durant la période de la guerre, on a fait très peu de peinture dans le Dominion, soit pour la conservation des matériaux, soit pour l'ornementation, et qu'une grande quantité de travail de ce genre pourrait aller au commerce si l'on commençait une campagne pour favoriser des nettoyages printaniers dans toutes les villes du Canada.

SOUSSIONS POUR UNE TOUR D'AQUEDUC.

Des soumissions cachetées adressées au sousigné et endossées "Soumission pour tour d'aqueduc et réservoir à Lake-Edward, P.Q., seront acceptées jusqu'à midi, le vendredi, 28 février 1919, pour la construction d'une tour d'aqueduc et d'un réservoir pour le sanatorium de Lake-Edward, P.Q.

Les plans et devis ainsi que les formules de soumissions se trouvent au bureau de l'architecte en chef des Travaux publics, à Ottawa; au bureau du commis des travaux, bureau de poste "B" à Québec, P.Q., et au bureau de l'inspecteur des édifices du Dominion, à l'hôtel des postes de Montréal, P.Q.

Les soumissions ne seront pas prises en considération à moins d'être préparées sur les formules fournies par le ministère et de répondre aux conditions qui sont imposées.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, à l'ordre du ministre des Travaux publics et équivalant à 10 pour 100 du montant de la soumission. Les débentures de guerre du Dominion seront aussi acceptées comme garanties ou des débentures et un chèque, s'il est nécessaire qu'un montant complète l'autre.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 12 février 1919.

Université Khaki.

D'après un rapport du département des services éducationnels, plus de 12,000 soldats se sont inscrits dans les classes de l'université Khaki, en Angleterre.

LA MAIN-D'ŒUVRE EN JANVIER.

A l'exception d'Halifax et de Sydney, le chômage se fait sentir dans toutes les villes et les villages du Canada, d'après un rapport du ministère du Travail.

On attribue en grande partie cet état de choses au retour des soldats, au délai qu'on demande le rétablissement des industries dans les conditions de paix, et le manque d'activité naturel qui se fait toujours sentir au mois de janvier, particulièrement dans l'Ouest. L'augmentation du nombre de sans-travail du mois de décembre au mois de janvier n'est pas aussi considérable qu'on aurait pu le supposer, par suite de l'émigration de la main-d'œuvre ennemie, en grande partie inexpérimentée, durant le mois. Les sans-travail se sont recrutés généralement parmi la main-d'œuvre inexpérimentée ou à demi-expérimentée, par suite du fait que, dans bien des cas, les employeurs, qui voulaient rétablir leurs équipes d'ouvriers, ont congédié ceux qui étaient inexpérimentés et peu habiles pour les remplacer par une meilleure classe d'employés. Le chômage, cependant, n'a été accompagné d'aucun cas de misère ou de bien peu, et on a constaté chez certaines classes d'employés expérimentés, une tendance à refuser le travail lorsque le salaire offert était moindre que celui qu'on leur avait antérieurement payé.

RÈGLEMENTS RÉVOQUÉS AU SUJET DE CERTAINS PRODUITS LAITIERS.

Comme la saison où les produits sont rares est presque terminée et que l'abondance des approvisionnements se produira sous peu, et aussi comme les prix des produits de la ferme ont baissé aux Etats-Unis au point d'atteindre les prix canadiens, ce qui contrôle les prix grâce à la concurrence, les règlements regardant les réserves et les profits sur les viandes, le saindoux, la margarine, les œufs, le beurre, le fromage, les volailles et le lait et qu'on trouve dans les ordonnances 26 et 45 du Bureau des vivres ont été révoqués.

MARCHÉ POUR LES CHAUSURES FABRIQUÉES AU CANADA.

La Commission canadienne du commerce a reçu un câblogramme de la Mission canadienne à Londres, lui demandant de se procurer des manufacturiers de chaussures des renseignements concernant le rendement de leurs manufactures, les facilités d'expédition et les prix approximatifs des lignes de chaussures à meilleur marché pour hommes, dames et enfants. Ce câblogramme demande aussi les prix approximatifs et les facilités d'expédition de la pulpe, du papier à journal et du cuir.

C'est donc qu'il y a un marché ouvert pour le commerce de ces marchandises canadiennes en Europe et, comme la Commission canadienne de commerce a été établie pour faciliter ce travail de la reconstruction et pour obtenir tout le commerce possible pour le Canada, les manufacturiers et les marchands canadiens feraient bien de se tenir en contact avec la Commission.

LA DÉMOBILISATION DES CORPS MÉDICAUX

Il est probable qu'ils accompagneront la division à laquelle ils sont attachés.

La ligne de conduite que l'on suivra dans le travail de démobilisation des services médicaux du corps expéditionnaire canadien outre-mer est indiquée dans un câblogramme adressé au ministère de la Milice.

Le câblogramme déclare que les unités médicales accompagneront les divisions du C.E.C. auxquelles elles sont attachées, conformément au plan général de démobilisation. En plus de l'unité médicale divisionnaire régulière, chaque division sera accompagnée d'un corps d'hôpital général, d'un corps d'hôpital stationnaire et d'un dépôt d'évacuation.

La politique générale que l'on adoptera à l'égard de ces dernières unités est qu'elles quitteront la France par ordre de séniorité. En conséquence, avec la 3e division, qui sera la première à quitter le corps, se trouveront l'hôpital général n° 1 et le dépôt d'évacuation n° 1. On n'a pas encore, cependant, décidé quel sera le corps d'hôpital stationnaire qui reviendra le premier.

L'hôpital général n° 8, à Paris, passe actuellement de France en Angleterre, et l'hôpital général n° 6, aussi à Paris, suivra vers la fin du mois d'avril.

Par suite du fait que toutes les troupes qui reviennent de France se rendront au Canada en passant par l'Angleterre, tous les hôpitaux en Angleterre feront le plus de travail possible pour répondre à tous les cas d'urgence, à la discrétion du directeur général des services médicaux.

La fermeture des différents hôpitaux sera déterminée par le nombre des troupes qui passeront en Angleterre et les conditions hygiéniques en général. Au 1er octobre, il y avait plus de 37,000 soldats dans les hôpitaux, en Angleterre, et 10,000 en France. Depuis cette date une moyenne de plus de 10,000 par mois ont été réformés ou sont retournés au Canada.

SOUSSIONS POUR LA CONSTRUCTION DE QUARTIERS.

Des soumissions cachetées séparément, adressées au sousigné et endossées: "Soumissions pour la construction de maisons pour officiers médicaux ou de quartiers pour infirmières, etc.", (selon le cas) à l'hôpital militaire (Tuxedo) de Winnipeg, Man., seront reçues jusqu'à midi, le mardi 4 mars 1919, pour la construction de résidence de médecins, de quartiers pour les infirmières de casernes pour les ordonnances, de salle de récréation et de remis pour l'hôpital (Tuxedo) à Winnipeg, Man.

Les plans et devis peuvent être examinés et l'on peut se procurer des formules de soumission au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa; au bureau du surintendant des hôpitaux militaires, édifice Notre-Dame Investment, Winnipeg; au bureau de l'architecte résident, à Winnipeg, Man., à celui du commis des travaux, Regina, Sask., et au bureau du surintendant des hôpitaux militaires, édifice Beveridge, Calgary, Alta.

Les soumissions ne seront pas prises en considération à moins d'être préparées sur les formules données par le ministère et d'accord avec les conditions qui y sont indiquées.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque à charte et payable au ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les débentures de guerre du Dominion seront aussi acceptées en garantie ou des débentures et un chèque, s'il est nécessaire qu'un montant complète l'autre.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

POSITIONS DIVERSES OFFERTES DANS LE SERVICE CIVIL

Commissaire de l'immigration et sous-commissaire du commerce sont demandés.

LE NOUVEAU CANAL WELLAND.

Les commissaires du Service civil ont publié un avis à l'effet que des demandes seront reçues de personnes capables de remplir les positions suivantes:

Un commissaire de l'immigration. Traitement, \$2,500.

1. Un commissaire de l'immigration, pour le district de l'ouest, ministère de l'Immigration et de la Colonisation, au traitement de \$2,500 par année. Le commissaire aura son bureau à Winnipeg. Le titulaire devra pouvoir prendre charge de la direction, du contrôle et de la surveillance du personnel d'immigration de son territoire, ainsi que de la transaction de toute affaire officielle se rapportant à l'immigration. Les candidats doivent posséder une bonne instruction, la connaissance des affaires, de l'initiative, et de bonnes manières. Ils doivent fournir des renseignements quant à leur expérience et à leurs aptitudes générales pour cette position.

Un sous-commissaire du commerce. Traitement, \$1,200.

2. Un sous-commissaire du commerce dans le service des relations commerciales, ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement initial de \$1,200 par année, lequel traitement sera porté à \$1,500 par année après trois mois de service satisfaisant. Les aspirants doivent être des jeunes gens gradués d'une université, ayant de bonnes manières, du tact, la parole facile, des aptitudes à écrire un anglais élégant, et habiles à faire des enquêtes et obtenir des renseignements exacts sur les conditions commerciales. Ce sous-commissaire du commerce sera tenu de suivre un cours d'entraînement dans le département, en vue d'être nommé commissaire du commerce canadien dans le service d'outre-mer.

Un commis pour le bureau de la division du pouvoir hydraulique. Traitement, \$90 par mois.

3. Un commis pour le bureau de la division du pouvoir hydraulique à Kamloops, ministère de l'Intérieur, au traitement de \$90 par mois. La limite d'âge est de 55 ans. Les aspirants doivent connaître les méthodes d'un bureau de génie et savoir se servir du dactylographe. Ils doivent connaître très bien le soin des instruments de génie et être capables de faire les mesurages faciles des rivières au moyen du mesureur du courant et savoir se servir des instruments enregistreurs des eaux. Les aspirants doivent être des résidents de la Colombie-Britannique.

Hommes pour le personnel de construction du nouveau canal Welland.

4. Des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le personnel de construction du nouveau canal Welland: Aides-ingénieurs, préposés aux instruments, niveleurs, mesureurs, dessinateurs, inspecteurs, pointeurs, comptables, gardes-magasins et chauffeurs. Les aspirants doivent faire leur demande par écrit sur papier ordinaire au secrétaire de la Commission du Service civil pas plus tard que samedi, le 8 mars. Les aspirants doivent donner les renseignements suivants: Nom, adresse, âge, aptitudes, expérience et emploi précédent. Ils doivent mentionner les noms de trois citoyens en vue qui peuvent fournir des renseignements quant à leurs aptitudes et à leur caractère.

Les formules de demandes, dûment remplies, pour les positions 1, 2 et 3 doivent parvenir au bureau de la Commission pas plus tard que le 18 mars. On peut obtenir les formules de demandes des maîtres de poste à Vancouver et Kamloops ou du secrétaire de la Commission du Service civil, à Ottawa.